

## **Législation multilingue : la pratique du domaine AI de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)**

**Patrick Cudré-Mauroux** | *Issue du Forum de législation du 28 juin 2012 sur la législation plurilingue, cette petite contribution présente la pratique multilingue – avec prédominance du français – dans le processus de la législation du domaine Assurance invalidité de l'Office fédéral des assurances sociales, discute les raisons pour lesquelles cette pratique atypique s'est imposée ainsi que les avantages et les inconvénients d'une rédaction parallèle d'actes législatifs effectuée sans le soutien des services linguistiques.*

### *Introduction*

Lorsque l'invitation nous a été lancée de présenter, lors du Forum de législation du 28 juin 2012, la pratique de l'OFAS en matière de plurilinguisme dans le cadre des travaux législatifs qui sont menés dans le domaine de l'assurance-invalidité, il nous a été précisé que l'OFAS était un office qui travaillait souvent en français comme première langue, fait suffisamment remarquable pour être relevé.

La préparation de la présentation demandée ainsi que le présent compte-rendu a constitué pour nous une bonne base de réflexion, tant notre pratique ne nous était pas apparue comme particulière. En fait, notre situation est-elle vraiment particulière ? Si oui, quelles sont les raisons à la présence plus marquée du français dans nos travaux ? Nous sommes nous organisés spécialement ? Avons-nous mis sur pied des processus qui nous permettent de tenir compte de notre pratique ? Quelles sont les forces, mais aussi les faiblesses de notre pratique ?

### *La représentation des communautés linguistiques au sein de l'OFAS*

Au niveau de la représentation des différentes langues, notre office ne présente pas de différences particulières par rapport à la situation moyenne régnant au sein de l'administration fédérale. En effet, l'OFAS compte 74% de collaboratrices et collaborateurs germanophones (contre 71,9% au sein de l'administration fédérale). Les francophones représentent 23% du personnel de l'OFAS (administration fédérale : 21,2%), les italophones 3% (6,7%).

### *La tête du département*

La question se pose dès lors de savoir pour quelles raisons le français est-il plus usité dans le cadre des travaux législatifs menés par le Domaine AI de l'OFAS. La raison est en fait évidente et se trouve à la tête du Département fédéral de l'intérieur (DFI). En effet, depuis maintenant un bon nombre d'années, le DFI est dirigé par un Conseiller fédéral francophone<sup>1</sup>. Le secteur Législation du domaine AI a pour tâche, outre les travaux législatifs liés à l'AI, la gestion des affaires parlemen-

taires dans le domaine de l'assurance-invalidité. Il est donc chargé de préparer, pour le compte du Chef de Département, les projets de réponse aux interventions parlementaires. C'est pourquoi, pour des raisons pratiques et afin de pouvoir travailler de manière simple, efficace, dans des délais parfois très courts, il a été décidé d'étoffer le contingent des collaboratrices et collaborateurs francophones dans ce secteur. D'où le fait que le français soit plus présent dans les travaux législatifs par rapport à la moyenne des autres unités administratives de la Confédération.

#### *Rédaction parallèle sans le soutien des services linguistiques*

Il n'existe néanmoins pas de processus particulier qui tiendrait compte de cette spécificité linguistique, pour autant que l'on puisse parler de spécificité. L'organisation du travail et la répartition des tâches se font au gré des besoins et des disponibilités de chaque membre du secteur Législation. Toutefois, lorsque cela est possible, la traduction des textes (français/allemand) est effectuée au sein du secteur, sans recourir aux compétences de notre service linguistique. Les documents (projets de dispositions légales, message, commentaire, etc.) sont ainsi rédigés parallèlement dans les deux langues.

#### *... ses avantages*

La rédaction parallèle au sein d'un même secteur représente divers avantages bien réels. Elle permet tout d'abord d'assurer une unité dans la sémantique utilisée dans le même texte légal malgré les révisions ou modifications successives, et de garantir une intégration optimale des dispositions projetées parmi les dispositions déjà en vigueur. Elle contribue également à une meilleure adéquation entre la terminologie utilisée dans les deux langues (français et allemand), et les réalités juridiques et pratiques, et en particulier avec le résultat à atteindre par la règle envisagée. Elle garantit un traitement plus direct et plus rapide des questions d'ordres linguistiques. La personne appelée à effectuer la traduction connaît déjà les détails du projet législatif, les dispositions concernées, les problématiques particulières ainsi que les objectifs poursuivis. Une mise au courant n'est pas nécessaire, ou ne concerne que des points de détails.

#### *... et ses inconvénients*

La rédaction parallèle sans le soutien des services linguistiques présente néanmoins quelques risques. Il y a tout d'abord, bien évidemment, la question des ressources en personnel, parfois limitées. De plus, le recours à un service linguistique donne lieu à une lecture critique des textes (dispositions légales, mais aussi leur commentaire, voire le message qui les accompagne) qui lui sont confiés pour tra-

duction. Cette approche critique constitue un moyen efficace de vérifier si les différents documents sont rédigés de manière claire et d'optimiser encore certaines formulations. Enfin, il s'agit d'un contrôle supplémentaire qui permet bien souvent d'éliminer les dernières erreurs et coquilles rédactionnelles.

### *Conclusion*

En conclusion, si l'exercice de la rédaction parallèle présente quelques difficultés, ses avantages sont bien réels et permet au français de concrétiser son statut de langue officielle dans un environnement majoritairement germanophone. En sera-t-il de même un jour pour l'italien ?

*Patrick Cudré-Mauroux, Office fédéral des assurances sociales, Domaine AI, Chef suppléant du secteur Législation, courriel: patrick.cudre-mauroux@bsv.admin.ch*

### **Note**

- 1 L'influence cruciale de la langue de la tête d'un office sur la pratique linguistique de cet office est démontrée par le projet de recherche «Comment le plurilinguisme est-il vécu dans l'administration fédérale?» (Kübler/Papadopoulos/Mazzoleni) dans le cadre du Programme national de recherche PNR 56 ([www.nfp56.ch](http://www.nfp56.ch)).

### **Zusammenfassung**

*Dieser kurze Beitrag, hervorgegangen aus dem Rechtsetzungsforum vom 28. Juni 2012 zur mehrsprachigen Rechtsetzung, berichtet von der Praxis mehrsprachiger (bzw. dominant französischsprachiger) Erarbeitung von Rechtstexten im Bereich Invalidenversicherung des Bundesamtes für Sozialversicherungen. Er fragt nach den Gründen für diese atypische Praxis und diskutiert Vor- und Nachteile einer parallelen Erarbeitung mehrerer amtsprachlicher Fassungen durch die Sachverständigen ohne Bezug der Sprachdienste.*